

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 630

17 avril 2007

SOMMAIRE

Access Storage Holdings (France), S.à r.l.	30238	Geoffrey S.A.	30240
Aerania S.A.	30233	Global Logistic Partners S.A.	30237
Axel Assets Management S.A.	30227	Human Invest Group S.à r.l.	30234
AZL AI Nr. 2 Sàrl	30226	Investment Grade Europe S.A.	30233
Bella Terra Investments S.à r.l.	30204	Investment Luxco S.à r.l.	30230
Belval Square SA	30238	Karian S.à r.l.	30230
Bohl Mezzanine Investment S.A.	30239	KoSa Canada Receivables Company S.à r.l.	30229
Carmignac Alternative Advisory S.A.	30236	Luxcellence	30232
CEREP Bryggen Waterfront S.à r.l.	30220	Maclean S.A.	30236
CETP Participations S.à r.l. SICAR	30231	New Aster S. à r.l.	30194
CLS Summit Alternative Fund	30233	NovEnergia 2010	30235
Dax Management Luxembourg S.A.	30237	Oyster International Properties Sàrl	30232
Demeure de Charme S.à r.l.	30225	Ramlo International Luxembourg	30224
Demeure de Charme S.à r.l.	30231	Reech AiM Group	30227
Elwe Gestion S.à r.l.	30222	Ribera S.A.	30229
Euroconsortium de Placements S.A.	30239	Rodenbourg Participations S.à r.l.	30218
Euro Pasha S.à r.l.	30207	Scorpius Investments S. à r.l.	30236
Ezine Invest S.A.	30240	St. Georges Investment S.A.	30234
Field Point IV S.à r.l.	30224	Sunu Assurances Holding S.A.	30227
Field Point PE III (Luxembourg) S.à r.l. ...	30226	Tank and Wash Syrdall S.A.	30230
Field Point PE II (Luxembourg) S.à r.l. ...	30217	TDS Trading Direct Service S.A.	30234
Field Point PE VIII (Luxembourg) S.à r.l.	30225	Thobe S.A.	30235
Field Point PE V (Luxembourg) S.à r.l. ...	30225	VC Funding 2 S.A.	30239
Fortezza Holdings Topco S.à r.l.	30218	Via Appia Sàrl	30240
Garage Rodenbourg S.à r.l.	30239	Wawelux Logistics S.A.	30238
		Zap S.A.	30213

New Aster S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 124.222.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-fifth of October.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Merch, Grand duchy of Luxembourg.

There appeared:

CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office located at Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number CR-12399, represented by its General Partner, CVC EUROPEAN EQUITY III GENERAL PARTNER L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office located at Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, itself represented by its General Partner, CVC EUROPEAN EQUITY III LIMITED, a company incorporated and organised under the laws of Jersey having its registered office located at 18 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 77031.

CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND A, a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office located at Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number CR-12789, represented by its General Partner, CVC EUROPEAN EQUITY III GENERAL PARTNER L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office located at Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, itself represented by its General Partner, CVC EUROPEAN EQUITY III LIMITED, a company incorporated and organised under the laws of Jersey having its registered office located at 18 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 77031.

CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND B, a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office located at Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number CR-12790, represented by its General Partner, CVC EUROPEAN EQUITY III GENERAL PARTNER L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office located at Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, itself represented by its General Partner, CVC EUROPEAN EQUITY III LIMITED, a company incorporated and organised under the laws of Jersey having its registered office located at 18 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 77031.

CVC EUROPE ENTERPRISE (DOMESTIC) L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office located at CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, registered in the State of Delaware under the authentication number 010243936-3394703, represented by its General Partner CVC EUROPE ENTERPRISE GP LIMITED, a company incorporated and organised under the laws of Jersey having its registered office located at 18 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 79623.

CVC EUROPE ENTERPRISE (CAYMAN) L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office located at Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number CR-12788, represented by its General Partner CVC EUROPE ENTERPRISE GP LIMITED, a company incorporated and organised under the laws of Jersey having its registered office located at 18 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 79623.

CITI EUROPE CO-INVEST, L.P., a limited partnership formed and organised under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office located at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America registered in the State of Delaware under the authentication number 010247114-3395397.

CITICORP CAPITAL INVESTORS EUROPE LIMITED, corporation organized and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office located at Operations One Building, NEW CASTLE CORPORATE COMMONS, One Penn's Way, New Castle, Delaware 19720, United States of America, registered in the State of Delaware under the authentication number 0075117.

CAPITAL INVESTORS 2002 LIMITED, a limited liability company incorporated and organised under the laws of England, having its registered office at 8th Floor, 68 King William St, London EC4N 7DZ, United Kingdom, registered with the Companies House of England and Wales under number 04362458.

STICHTING ANI PARTICIPATION FOUNDATION, a foundation incorporated and existing under the laws of the Netherlands, with its registered office at Antwerpenweg 4, 7418CR Devanter, The Netherlands.

The appearing parties above are here represented by Mr. Patrick Van Hees, jurist, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal dated October 2006.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of Incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name NEW ASTER S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop, manage and dispose of such holding of interests.

3.2 The Company is entitled to grant loans, guarantees or other forms of financing and may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to render assistance in any form (including but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or granting of security to the Connected Companies) and to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg law.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives, and to effect all transactions which are necessary or useful to fulfil its object as well as operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described in this article, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The share capital is fixed at forty thousand Euro (EUR 40,000.-) represented by one thousand six hundred (1,600) shares with a nominal value of twenty-five (EUR 25.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

7.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

7.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

Chapter III. Management

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of plurality of managers, they will constitute a Board of Managers (the «Board of Managers»).

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

8.3 In the event a manager is removed or replaced or in the event a manager resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, his/her replacement shall be appointed by the general shareholders' meeting.

Art. 9. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers.

9.1 In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two Managers.

Art. 11. Delegation and agent of the Sole Manager or of the Board of Managers.

11.1 The sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram, telefax, email or any similar means another Manager as his proxy. For the avoidance of doubt, one Manager can represent one or more Managers. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

12.6 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

12.8 The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than (25) twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than (25) twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing or by telegram, telefax, email or any similar means an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V. Business year

Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office in accordance with the law.

Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2 From the net profits thus determined, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to the legal reserve. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve reaches one tenth (1/10) of the Company's share capital.

15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. Liquidation

Art. 16. Causes of dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Art. 17. Liquidation.

17.1 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders in accordance with the applicable legal provisions.

17.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

17.3 When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be distributed to the Shareholders pro-rata to their participation in the share capital of the Company.

17.4 A sole Shareholder may decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII. Applicable law

Art. 18. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2006.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

	Shares
CVC European Equity Partners III L.P.	1,221
CVC European Equity Partners III Parallel Fund A	25
CVC European Equity Partners III Parallel Fund B	25
CVC Europe Enterprise (Domestic) L.P.	18
CVC Europe Enterprise (Cayman) L.P.	63
Citi Europe Co-Invest, L.P.	16
Citicorp Capital Investors Europe Limited	78
Capital Investors 2002 Limited	17
Stichting ANI Participation Foundation	137
Total: one thousand six hundred Shares	1,600

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of forty thousand Euro (EUR 40,000.-) corresponding to a share capital of forty thousand Euro (EUR 40,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the appearing parties, as stated above, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1- Are appointed as managers of the Company for an undetermined period:

- Christophe Cahuzac, born on 26 October 1972 in Saint Mard, Belgium, with professional address at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Emanuela Brero, Director of Corporate Administration, born on 25 May 1970 in Bra, Italy, with professional address at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg;

- Christian Wildmoser, Senior Managing Director, born on 9 October 1955 in Ottenshiem (Austria), with professional address at 94, Bahnhofstraße, CH-8001 Zürich;

- Howard Poulson, Director, born on 5 January 1943, in Newton-le-Willows Lancashire, United Kingdom, residing at Field Gap House, Trip Garth, Linton, Wetherby, LS22 4HY, United Kingdom; and

- Marc Boughton, Partner, born on 26 February 1964, in Coulsdon, Surrey, United Kingdom, with professional address at 111 Strand, London WC2R 0AG, United Kingdom.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound by the joint signatures of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any two Managers.

2- The Company shall have its registered office at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Merch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P., une société limitée, constituée et organisée selon le droit des Iles Caymans, ayant son siège social situé à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, immatriculée au Registre des sociétés limitées exemptées sous le numéro CR-12399, représentée par son Associé Gérant, CVC EUROPEAN EQUITY III GENERAL PARTNER L.P., une société limitée, constituée et organisée selon le droit des Iles Caymans, ayant son siège social situé à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, elle-même représentée par son Associé Gérant CVC EUROPEAN EQUITY III LIMITED, une société constituée et organisée selon le droit de Jersey, ayant son siège social situé à 18 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, immatriculée au Registre de la Commission des Services Financiers de Jersey sous le numéro 77031.

CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND A., une société limitée, constituée et organisée selon le droit des Iles Caymans, ayant son siège social situé à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, immatriculée au Registre des sociétés limitées exemptées sous le numéro CR-12789, représentée par son Associé Gérant, CVC EUROPEAN EQUITY III GENERAL PARTNER L.P., une société limitée, constituée et organisée selon le droit des Iles Caymans, ayant son siège social situé à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, elle-même représentée par son Associé Gérant CVC EUROPEAN EQUITY III LIMITED, une société constituée et organisée selon le droit de Jersey, ayant son siège social situé à 18 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, immatriculée au Registre de la Commission des Services Financiers de Jersey sous le numéro 77031.

CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III PARALLEL FUND B., une société limitée, constituée et organisée selon le droit des Iles Caymans, ayant son siège social situé à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, immatriculée au Registre des sociétés limitées exemptées sous le numéro CR-12790, représentée par son Associé Gérant, CVC EUROPEAN EQUITY III GENERAL PARTNER L.P., une société limitée, constituée et organisée selon le droit des Iles Caymans, ayant son siège social situé à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, elle-même représentée par son Associé Gérant CVC EUROPEAN EQUITY III LIMITED, une société constituée et organisée selon le droit de Jersey, ayant son siège social situé à 18 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, immatriculée au Registre de la Commission des Services Financiers de Jersey sous le numéro 77031.

CVC EUROPE ENTERPRISE (DOMESTIC) L.P., une société limitée, constituée et organisée selon le droit du Delaware, Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social situé à CORPORATION SERVICES COMPANY, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America, immatriculée dans l'Etat du Delaware sous le numéro de validation 010243936-3394703, représentée par son Associé Gérant, CVC EUROPE ENTERPRISE GP LIMITED, une société, constituée et organisée selon le droit de Jersey, ayant son siège social situé à 18 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, immatriculée au Registre de la Commission des Services Financiers de Jersey sous le numéro 79623.

CVC EUROPE ENTERPRISE (CAYMAN) L.P., une société limitée, constituée et organisée selon le droit des Iles Caymans, ayant son siège social situé à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, immatriculée au Registre des sociétés limitées exemptées sous le numéro CR-12788, représentée par son Associé Gérant, CVC EUROPE ENTERPRISE GP LIMITED, une société, constituée et organisée selon le droit de Jersey, ayant son siège social situé à 18 Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands, immatriculée au Registre de la Commission des Services Financiers de Jersey sous le numéro 79623.

CITI EUROPE CO-INVEST, L.P., une société limitée, constituée et organisée selon le droit du Delaware, Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social situé à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, immatriculée dans l'Etat du Delaware sous le numéro de validation 010247114-3395397.

CITICORP CAPITAL INVESTORS EUROPE LIMITED, une société limitée, organisée et existante sous le droit du Delaware, Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social situé à Operation one Building, New Castle Corporate Commons, one Penn's Way, New Castle, Delaware 19720, United States of America, immatriculée dans l'Etat du Delaware sous le numéro de validation 0075117.

CAPITAL INVESTORS 2002 LIMITED, une société limitée, constituée et organisée selon le droit de l'Angleterre, ayant son siège social situé à 8th Floor, 68 King William St, London EC4N 7DZ, United Kingdom, immatriculée à la Maison des Sociétés sous le numéro 04362458.

STICHTING ANI PARTICIPATION FOUNDATION, une fondation constituée et existante selon le droit des Pays-Bas, ayant son siège social situé à Antwerpenweg 4, 7418CR Devanter, The Netherlands.

Les comparantes ci-dessus sont représentées par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 25 octobre 2006.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

STATUTS

Titre I^{er} . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de NEW ASTER S. à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par voie d'achat, de souscription ou d'acquisition, de toute sûreté ou droit sous quelque forme que ce soit par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, l'acquisition d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur possession, leur administration, leur développement, leur gestion et la disposition de tels intérêts.

3.2 La Société a le droit d'accorder des prêts, garanties ou toute autre forme d'assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, convertibles ou pas ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, (y compris mais non pas limité aux avances, prêts, dépôts d'espèces, crédits, garanties, ou d'accorder des garanties à ses Sociétés Apparentées) fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital. Parts

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à quarante mille Euro (40.000,- EUR) représenté par mille six cents (1.600) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25,- EUR), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

7.3 Les Parts Sociales ne peuvent être cédées à des non associés à moins que les associés représentant au moins trois quarts du capital social se soient accordés ainsi lors d'une assemblée générale.

7.4 Les cessions de Parts Sociales doivent être enregistrées par un acte notarié ou un acte sous seing-privé. Les Cessions ne seront pas valides vis-à-vis de la Société ou des tiers tant qu'elles n'auront été notifiées à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Titre II. Gérance

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

8.3 Au cas où un gérant serait révoqué ou remplacé ou au cas où un gérant démissionne, meure ou dans tout autre cas de vacance, son remplaçant devra être nommé par l'assemblée générale des associés.

Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux Gérants.

Art. 11. Délégation et agent du Gérant Unique et du Conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre ou autres moyens similaires. Pour éviter tout doute, un Gérant peut représenter un ou plusieurs Gérants. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie et chaque Gérant participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants est valable et aussi valide que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, qui a été dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

12.8 Le(s) Gérant(s) ne supporte(nt) aucune responsabilité personnelle, du fait de sa (leur) fonction, relativement à tout engagement effectué valablement par lui (eux) au nom de la Société.

Titre IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés.

13.1 L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits de vote similaires.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement se tenir sans convocation préalable.

13.4 S'il y a plus de (25) vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises au cours de réunions qui doivent être convoquées conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de (25) vingt-cinq Associés, chaque Associé peut recevoir le texte de ses décisions à être prises et prendre son vote par écrit.

13.6 Un Associé peut être représenté à une assemblée d'Associés en nommant par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou autres moyens similaires un représentant qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Les décisions collectives sont valablement prises si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

Titre V. Exercice social

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social conformément à la loi.

Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, (5%) cinq pour cent seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint (10%) dix pour cent du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués. La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI. Liquidation

Art. 16. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

Art. 17. Liquidation.

17.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés conformément aux dispositions légales applicables.

17.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

17.3 Quand la liquidation de la Société est terminée, les actifs de la Société vont être distribués aux Associés en fonction de leur participation dans le capital social de la Société.

17.4 Un Associé Unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, assumant personnellement tous les actifs et passifs, connus ou inconnus de la Société.

Titre VII. Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Parts sociales
CVC European Equity Partners III L.P.	1.221
CVC European Equity Partners III Parallel Fund A	25
CVC European Equity Partners III Parallel Fund B	25
CVC Europe Enterprise (Domestic) L.P.	18
CVC Europe Enterprise (Cayman) L.P.	63
Citi Europe Co-Invest, L.P.	16
Citicorp Capital Investors Europe Limited	78
Capital Investors 2002 Limited	17
Stichting ANI Participation Foundation	137
Total: mille six cents parts sociales	1.600

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de quarante mille Euro (EUR 40.000,-) correspondant à un capital de quarante mille Euro (EUR 40.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille Euro.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparantes précitées, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1- Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Christophe Cahuzac, né le 26 octobre 1972 à Saint Mard, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Emanuela Brero, Administrateur de société, née le 25 mai 1970 à Bra, Italie, ayant son adresse professionnelle à 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg;

- Christian Wildmoser, Administrateur Senior, né le 9 octobre 1955 à Ottenshiem (Autriche), ayant son adresse professionnelle à 94, Bahnhofstrasse, CH-8001 Zürich;

- Howard Poulson, Administrateur, né le 5 janvier 1943, à Newton-le-Willows Lancashire, Royaume Uni, résident à Field Gap House, Trip Garth, linton, Wetherby, LS22 4HY, United Kingdom; et

- Marc Boughton, Associé, né le 26 février 1964 à Coulsdon, Surrey, Royaume Uni, ayant son adresse professionnelle au 111 Strand, London WC2R 0AG, United Kingdom.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par tout Gérant.

2- Le siège social de la Société est établi à 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 30 octobre 2006, vol. 438, fol. 65, case 4. — Reçu 400 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 novembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007029437/242/560.

(070023874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2007.

Bella Terra Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 36.740,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.209.

In the year two thousand and six, on the tenth day of the month of November.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

WALTON RBM INVESTORS V, L.L.C., a limited liability company established and organised under the laws of the State of Delaware (United States of America), having its registered office at c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (United States of America), registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4104715;

hereby represented by Hida Ozveren, attorney, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Chicago (United States of America) on 8 November 2006.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder of BELLA TERRA INVESTMENTS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by a deed of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) of 30 March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1145 of 13 June 2006 (the «Company»). The Company's Articles of Incorporation have never been amended.

III. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the Company's share capital by an amount of twenty thousand forty euros (EUR 20,040.-) so as to raise it from its current amount of sixteen thousand seven hundred euros (EUR 16,700.-) represented by five hundred (500) shares, with a nominal value of thirty-three euros and forty cents (EUR 33.40) each, to thirty-six thousand seven hundred forty euros (EUR 36,740.-) represented by one thousand one hundred (1,100) shares with a nominal value of thirty-three euros and forty cents (EUR 33.40) each.

2. To issue six hundred (600) new shares so as to raise the number of shares from five hundred (500) shares to one thousand one hundred (1,100) shares with a nominal value of thirty-three euros and forty cents (EUR 33.40) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

3. To accept the subscription of six hundred (600) shares with a nominal value of thirty-three euros and forty cents (EUR 33.40) each by WALTON RBM INVESTORS V, L.L.C., prenamed (the «Subscriber») by a contribution in cash.

4. To allocate six hundred (600) shares with a nominal value of thirty-three euros and forty cents (EUR 33.40) each to the Subscriber, in consideration for its contribution in cash.

5. To amend article 5 of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 4.

6. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of twenty thousand forty euros (EUR 20,040.-) so as to raise it from its current amount of sixteen thousand seven hundred euros (EUR 16,700.-) represented by five hundred (500) shares, with a nominal value of thirty-three euros and forty cents (EUR 33.40) each, to thirty-six thousand seven hundred forty euros (EUR 36,740.-) represented by one thousand one hundred (1,100) shares with a nominal value of thirty-three euros and forty cents (EUR 33.40) each.

Second resolution

The sole shareholder resolves to issue six hundred (600) new shares so as to raise the number of shares from five hundred (500) shares to one thousand one hundred (1,100) shares with a nominal value of thirty-three euros and forty

cents (EUR 33.40) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares, and to accept the following subscription:

Subscription / Payment

Thereupon, now appears Hida Ozveren, prenamed, acting in her capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the Subscriber, prenamed, by virtue of a proxy given in Chicago (United States of America) on 8 November 2006.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Subscriber, prenamed, to six hundred (600) new shares of the Company with a nominal value of thirty-three euros and forty cents (EUR 33.40) each and to make payment in full for all such new shares, by a contribution in cash.

The person appearing declared and all the participants to the extraordinary general meeting recognise that the newly issued shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of twenty thousand forty euros (EUR 20,040.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 5 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

« **Art. 5.** The share capital of the Company is set at thirty-six thousand seven hundred forty euros (EUR 36,740.-) represented by one thousand one hundred (1,100) shares with a nominal value of thirty-three euros and forty cents (EUR 33.40) each, all fully subscribed and entirely paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately 1,500.- Euros.

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person's proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person's proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person's proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix novembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

WALTON RBM INVESTORS V, L.L.C., une société établie et organisée sous les lois du Delaware (Etats-Unis d'Amérique) ayant son siège social à c/o THE CORPORATION TRUST COMPANY, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 (Etats-Unis d'Amérique), enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4104715;

ici représentée par Hida Ozveren, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Chicago (Etats-Unis d'Amérique) le 8 novembre 2006.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique de BELLA TERRA L INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée par un acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 30 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 1145 du 13 juin 2006 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

III. Le comparant, dûment représenté, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société de vingt mille quarante euros (EUR 20.040,-) pour le porter de son montant actuel de seize mille sept cents euros (EUR 16.700,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une

valeur nominale de trente-trois euros et quarante cents (EUR 33,40) chacune, à trente-six mille sept cent quarante euros (EUR 36.740,-) représenté par mille cent (1.100) parts sociales ayant une valeur nominale de trente-trois euros et quarante cents (EUR 33,40) chacune.

2. Emission de six cents (600) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de cinq cents (500) parts sociales à mille cent (1.100) parts sociales ayant une valeur nominale de trente-trois euros et quarante cents (EUR 33,40) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3. Acceptation de la souscription de six cents (600) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de trente-trois euros et quarante cents (EUR 33,40) chacune par WALTON RBM INVESTORS V, L.L.C., susmentionné, agissant en sa qualité de souscripteur (le «Souscripteur»), par un apport en numéraire.

4. Attribution de six cents (600) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de trente-trois euros et quarante cents (EUR 33,40) chacune au Souscripteur, en contrepartie de ses apports en numéraire.

5. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 4.

6. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société de vingt mille quarante euros (EUR 20.040,-) pour le porter de son montant actuel de seize mille sept cents euros (EUR 16.700,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de trente-trois euros et quarante cents (EUR 33,40) chacune, à trente-six mille sept cent quarante euros (EUR 36.740,-) représenté par mille cent (1.100) parts sociales ayant une valeur nominale de trente-trois euros et quarante cents (EUR 33,40) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'émettre six cents (600) nouvelles parts sociales afin d'augmenter le nombre de parts sociales de cinq cents (500) parts sociales à mille cent (1.100) parts sociales ayant une valeur nominale de trente-trois euros et quarante cents (EUR 33,40) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et d'accepter la souscription suivante:

Souscription / Paiement

Ensuite, a comparu Hida Ozveren, susmentionnée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé du Souscripteur, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée à Chicago (Etats-Unis d'Amérique) le 8 novembre 2006.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte du Souscripteur susmentionné, à six cents (600) nouvelles parts sociales de la Société, avec une valeur nominale de trente-trois euros et quarante cents (EUR 33,40) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par apport en numéraire.

Le comparant déclare et toutes les personnes présentes à cette assemblée générale extraordinaire reconnaissent que les parts sociales nouvellement émises ont été libérées entièrement en espèces et que la somme totale de vingt mille quarante euros (EUR 20.040,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à trente-six mille sept cent quarante euros (EUR 36.740,-) divisé en mille cent (1.100) parts sociales ayant une valeur nominale de trente-trois euros et quarante cents (EUR 33,40) chacune, toutes les parts sociales étant entièrement libérées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.500,- Euros.

Déclaration

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionné au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Ozveren, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 34, case 3. — Reçu 204 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007029534/211/167.

(070023928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2007.

Euro Pasha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 124.253.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the eighteenth December.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

EUROLIEUM S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under Luxembourg law, with registered office at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Company and Trade Register of Luxembourg, section B, under number B 78.854,

here represented by Mr. Patrick Van Hees, notary's clerk, with professional address at 21, rue Colmar Berg, L-7525 Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on December 18, 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one shareholder companies.

Art. 2. The object of the Company is:

1. the granting of loans or borrowing in any form with or without security and raising of funds through, including, but not limited to, the issue of notes, promissory notes and other debt instruments or debt securities, convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;
2. the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, as well as the control, management, and /or development of such participations;
3. the acquisition of any real estate in any country.

The Company may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, and negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument, which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name EURO PASHA S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Münsbach (Municipality of Schüttrange).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at thirty-seven thousand Euros (EUR 37,000.-) represented by one thousand four hundred and eighty (1,480) shares of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

The managers need not to be shareholders. The manager(s) are appointed and may be dismissed ad nutum by the sole shareholder of the Company.

In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers. In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the Company will be validly committed towards third parties by the joint signature of two managers, with necessarily the signature of one category A and one category B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

In case of plurality of managers, the board of managers can validly deliberate in the presence of at least a majority of category A managers and one category B manager. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of managers present or represented at the meeting, with necessarily a simple majority in each category of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers to be held in Luxembourg by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 13. The board of managers assumes, by reason of its (their) position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

If there are not more than twenty-five shareholders, resolutions in writing signed unanimously by all shareholders on one original or on counterparts shall have the same effect as a shareholders resolution passed at a general shareholders' meeting.

The text of the circular resolution to be passed shall be sent to all shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, telefax or e-mail.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of April and ends on the thirty-first of March of the following year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company upon the adoption of a resolution of the board of managers proposing the dividend distribution and upon the adoption of a shareholders' resolution deciding the dividend distribution.

Art. 18. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends before the end of the current financial year, including during the first financial year, under following conditions.

The manager or the board of managers has to establish an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet be reviewed by an independent auditor at the Company's expense.

The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, if any, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 19. The dissolution and the liquidation of the Company must be decided by an extraordinary shareholders meeting in front of a Luxembourg notary.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, shall appoint one or more liquidators that will carry out the liquidation, shall specify the powers of such liquidator(s) and determine his/their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company, if any, shall be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the thirty-first of March 2007.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, EUROLIEUM S.à r.l., prenamed, declared to subscribe the whole capital represented by one thousand four hundred eighty shares (1,480) of twenty-five Euros (EUR 25.-) each. All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of thirty-seven thousand Euros (EUR 37,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at EUR 2,000.-.

Resolution of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. set the number of managers at five and to appoint the following persons as managers:

Category A managers:

- Mr. Andy Fish, Investment Manager, born on December 23^r, 1968, in Sidcup, United Kingdom and residing at Cherry Tree Cottage, Manor Close, East Horsley, Surrey KT24 6SA, United Kingdom,
- Mr. Christopher Morrish, Investment Manager, born August 4th, 1959 in Ibadan, Nigeria and residing at 38 Radnor Mews, London W2 2SA, United Kingdom.
- Ms. Deanna Ong Aim Nee, Finance Executive, born July 1st, 1971, in Singapore and residing at 168 Robinson Road # 37/01 Capital Tower, 068912 Singapore.

Category B managers:

- Mr. Michael Kidd, Chartered Accountant, born on April 18th, 1960, in Basingstoke, United Kingdom and residing at 28, rue Puert, L-5433 Niederdonven, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Dominique Ransquin, Licencié en sciences économiques et sociales, born on September 4th, 1951, in Namur, Belgium and residing at 25, route de Remich, L-5250 Sandweiler, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

2. Fix the address of the Company at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.
3. APPOINT KPMG AUDIT S.à r.l. with registered office at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Commercial Register under number B 103.590 as independent auditor of the Company.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

EUROLIEUM S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.854, représentée par M. Patrick Van Hees, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 27, rue Colmar Berg, L-7525 Mersch, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 18 décembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est:

1. de prêter, emprunter avec ou sans garantie et réunir des fonds, et notamment émettre des titres, des billets à ordre et autres instruments ou titres de dettes, convertibles ou non, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
2. de prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que contrôler, gérer et mettre en valeur ces participations;
3. l'acquisition de biens immobiliers dans tout pays;

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination EURO PASHA S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Münsbach (commune de Schüttrange).

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à trente-sept mille Euros (EUR 37.000,-) représenté par mille quatre cent quatre-vingt (1.480) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Les gérants ne doivent pas forcément être associés. Ils peuvent être révoqués ad nutum par l'associé unique de la Société.

Dans les rapports avec les tiers, les Gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant, et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de son gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants, avec obligatoirement la signature d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le gérant, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut valablement délibérer qu'en présence d'au moins une majorité de gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés avec obligatoirement une majorité simple dans chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil à tenir au Luxembourg par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participent au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 13. Le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq, les résolutions par écrit signées à l'unanimité par tous les associés sur un ou plusieurs originaux produiront les mêmes effets qu'une résolution des associés prise lors d'une assemblée générale d'associés. Le texte des résolutions circulaires à prendre devra être envoyé à tous les associés par écrit, soit en faisant parvenir le document original, soit par télégramme, télex, telefax ou e-mail.

Art. 15. L'année sociale commence le premier avril et se termine le trente et un mars de l'année suivante.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société dès adoption par le conseil de gérance d'une résolution proposant le versement de dividende et adoption d'une résolution des actionnaires décidant le versement de dividende.

Art. 18. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement de dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, y compris durant le premier exercice social, sous les conditions suivantes:

Le gérant ou le conseil de gérance doit établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprises aux frais de la Société.

Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 19. La dissolution et la liquidation de la Société doivent être décidées par une assemblée extraordinaire des associés devant un notaire luxembourgeois.

L'assemblée générale des associés ou le seul associé, le cas échéant, nommera un ou plusieurs liquidateurs qui exécuteront la liquidation, spécifiera les pouvoirs de ce(s) liquidateur(s) et déterminera sa/leur rémunération.

Lorsque la liquidation est clôturée, les produits de la liquidation de la Société, si il y en existe, seront attribués aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et s'achève le trente et un mars 2007.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, EUROLIEUM S.à r.l., prénommée, déclare souscrire l'entièreté du capital social représenté par mille quatre cent quatre-vingt (1.480) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de trente-sept mille Euros (EUR 37.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 2.000,-.

Décision de l'associé unique

L'associé unique décide de fixer le nombre de gérants à cinq et de:

1. Fixer le nombre de gérants à cinq et de nommer les personnes suivantes en tant que gérants:

Gérants de catégorie A:

- M. Andy Fish, Investment Manager, né le 23 décembre 1968, à Sidcub, Royaume-Uni et demeurant au Cherry Tree Cottage, Manor Close, East Horsley, Surrey KT24 6 SA, Royaume-Uni,

- M. Christopher Morrish, Investment Manager, né le 4 août 1959 à Ibadan, Nigeria et demeurant au 38 Radnor Mews, Londres W2 2 SA, Royaume-Uni.

- Ms. Deaniia Ong Aun Nee, directrice financière, née le 1^{er} juillet 1971, à Singapour et demeurant à 168 Robinson Road # 37/01 Capital Tower, 068912 Singapour.

Gérants de catégorie B:

- M. Michael Kidd, Chartered Accountant, né le 18 avril 1960, à Basingstoke, Royaume-Uni et demeurant au 28, rue Puert, L-5433 Niederdonven, Grand-Duché de Luxembourg,

- M. Dominique Ransquin, licencié en Sciences Economiques et Sociales, né le 4 septembre 1951, à Namur, Belgique, demeurant au 25, route de Remich, L-5250 Sandweiler, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

2. Fixer l'adresse du siège social au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach

3. Nommer KPMG AUDIT S.à r.l. avec siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistré au RCS Luxembourg sous le numéro B 103.590 en tant que réviseur d'entreprise de la Société.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 décembre 2006, vol. 440, fol. 45, case 4. — Reçu 370 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007029880/242/318.

(070024472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Zap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 47, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.261.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le trente janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Patric de Waha, employé privé, né à Luxembourg le 4 août 1979, demeurant à L-7349 Heisdorf, 14, rue Toni Erpelding.

2. Monsieur Alex Scheeck, employé privé, né à Luxembourg le 1^{er} juillet 1975, demeurant à L-1363 Howald, 3, rue du Couvent.

3. La société 8TSCH S.A. ayant son siège à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 123.419, ici représentée par Monsieur Hubert Schumacher, employé privé, demeurant à L-5374 Münsbach, 28, rue du Château, agissant en sa qualité de seul administrateur de la société, déclarant avoir les pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

4. La société CARRICHA S.A. ayant son siège à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 123.518,

5. La société BONDI CAPITAL S.A. ayant son siège à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 123.534,

les sociétés comparantes sub 4 et 5, sont ici représentées par Monsieur Patrick Joseph Albert Hansen, employé privé, demeurant à L-8077 Bertrange,

agissant en sa qualité de seul administrateur de ces sociétés, déclarant avoir les pouvoirs pour les engager par sa seule signature.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} : Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ZAP S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'exploitation d'une agence de publicité avec ventes d'articles de la branche et l'exploitation de sites à thèmes sur Internet.

La société pourra également accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II: Capital, Actions, Cession d'actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent soixante mille euros (160.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent soixante euros (160,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à trois cent vingt mille euros (320.000,- EUR) qui sera représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cent soixante euros (160,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La cession des actions de la Société est soumise aux conditions suivantes:

(i) Dans le cas où un actionnaire existant de la Société souhaite vendre des actions de la Société, l'actionnaire vendeur délivrera d'abord à la société une notification écrite qui sera irrévocable pour une période de 45 jours à partir de la délivrance de celle-ci, offrant en vente les actions de l'actionnaire vendeur, et la Société délivrera immédiatement cette notification aux autres actionnaires existants. Ces actionnaires existants auront le droit et le choix, pendant une période de 30 jours après réception de la notification de l'offre de l'actionnaire vendeur, d'acheter au prorata les actions au prix proposé par l'actionnaire vendeur.

(ii) La Société notifiera à l'actionnaire vendeur dans un délai de quarante-cinq (45) jours à partir de la réception de la notification de l'offre que certains ou tous les autres actionnaires existants sont intéressés par l'achat des actions offertes par l'actionnaire vendeur. Si les autres actionnaires décident d'exercer leur droit de préemption, les actions offertes en vente seront vendues aux actionnaires intéressés au prorata jusqu'à ce que l'actionnaire intéressé qui souhaite acheter le plus petit nombre d'actions est pleinement satisfait. Si certaines actions restent disponibles pour la vente, ces actions seront vendues au prorata aux actionnaires intéressés qui ont émis un intérêt pour l'achat d'un nombre d'actions excédant leur intérêt proportionnel. Ce processus sera répété jusqu'à ce que toutes les actions soient vendues. Si une action reste disponible pour la vente ou s'il y a moins d'actions disponibles pour la vente que d'actionnaires intéressés, les actionnaires demanderont à la Société d'acheter les actions restantes, en se conformant à la loi applicable.

(iii) La délivrance des actions ainsi cédées sera faite au siège de la Société à un jour ouvrable mutuellement satisfaisant endéans 30 jours après l'expiration du dernier round de vente comme ci-dessus. La délivrance des certificats ou autres documents prouvant l'enregistrement de ces actions dûment endossés pour le transfert sera faite à cette date contre paiement du prix d'achat.

(iv) Si aucun actionnaire existant ne souhaite acheter les actions dans le délai de 45 jours, l'actionnaire vendeur pourra vendre les actions offertes en vente dans sa notification aux actionnaires pendant une période de 120 jours après l'expiration de la précédente période de 45 jours. Dans le cas où les actions ne sont pas cédées par l'actionnaire vendeur endéans 120 jours à partir de la date d'expiration de la période de 45 jours, le droit de l'actionnaire vendeur de vendre ces actions expirera et les obligations stipulées au présent article 5 seront rétablies.

(v) Nonobstant les restrictions de transfert stipulées au présent article 5 (i), un actionnaire peut céder ses actions qu'il détient dans la Société à un trust, une société détenue et contrôlée par l'actionnaire, à une société qui détient ou contrôle l'actionnaire, ou à un membre de la famille immédiate de cet actionnaire, ce qui comprend le conjoint, la mère, le père, la soeur, le frère, le fils ou la fille, sans application des conditions de l'article 5 (i), étant entendu qu'un tel cessionnaire sera lié par les stipulations sur le droit de préemption du présent article 5.

(vi) Droit de sortie conjointe:

Dans le cas où un actionnaire de la Société possédant plus de 51% du capital reçoit une offre de bonne foi d'un tiers pour l'achat de ses actions de la Société pour un prix spécifié, payable en espèces ou autrement, et à des conditions

spécifiques, cet actionnaire transmettra immédiatement aux actionnaires minoritaires une notification, mentionnant (a) le nombre d'actions de la Société concerné par la susdite offre d'achat, (b) le nom et l'adresse du tiers offrant, (c) le prix proposé et les termes et conditions de paiement offerts par le tiers offrant, et (d) que le tiers offrant a été informé des droits de sortie conjointe prévus par cet article et a accepté d'acheter aux mêmes conditions les actions de la Société détenues par les autres actionnaires, qui auront un délai de 45 jours à compter de cette notification pour exercer leur droit de sortie conjointe prévu au présent article en notifiant leur décision au tiers offrant.

Titre III: Administration

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 10. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur délégué, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 11 des statuts.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 12. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V: Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier jour du mois d'avril à 19.00 heures et pour la première fois en 2008.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2007.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, tous prénommés et représentés tels que dit ci-avant, déclarent séparément souscrire les mille (1.000) actions et les libérer comme suit dans les proportions suivantes:

- CARRICHA S.A. précitée, représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire à 133 (cent trente-trois) actions et déclare les libérer par apport en espèces d'un montant de 21.280,- euros (vingt et un mille deux cent quatre-vingt euros);
- 8TSCH S.A. précitée, représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire à 134 (cent trente-quatre) actions et déclare les libérer par apport en espèces d'un montant de 21.440,- euros (vingt et un mille quatre cent quarante euros);
- BONDI CAPITAL S.A. précitée, représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire à 133 (cent trente-trois) actions et déclare les libérer par apport en espèces d'un montant de 21.280,- euros (vingt et un mille deux cent quatre-vingt euros)

de sorte que ce dit montant, pour un total de 64.000,- euros (soixante-quatre mille euros) est à la libre disposition de la société tel qu'il en a été prouvé au notaire qui le constate expressément;

- Monsieur Alex Scheeck prénommé, déclare souscrire à 225 (deux cent vingt-cinq) actions et déclare les libérer par apport en nature consistant en l'apport, conjointement avec Monsieur Patric de Waha dont question ci-après, de trois sites Internet dénommés: 1) «ALEX.LU», 2) «PARTY-RAUSCH.DE» et 3) «ZEUS.LU».

- Monsieur Patric de Waha prénommé, déclare souscrire à 375 (trois cent soixante-quinze) actions et déclare les libérer par apport en nature consistant en l'apport, avec Monsieur Alex Scheeck dont question ci-après, de trois sites Internet dénommés: 1) «ALEX.LU», 2) «PARTY-RAUSCH.DE» et 3) «ZEUS.LU».

Conformément à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'apport en nature dont question ci-dessus a fait l'objet d'un rapport daté du 29 janvier 2007 établi par EWA REVISION S.A., Réviseur d'entreprises, ayant son siège social route de Longwy, 36, L-8080 Bertrange.

Il résulte de ce rapport que l'apport en nature est évalué comme suit:

	Euros
- a) Valeur du «hardware» apporté:	10.000,-
- b) Valeur du code source:	25.000,-
- c) Valeur des bases de clients existants et des utilisateurs:	18.300,-
- d) Valeur de la notoriété des noms du domaine:	6.100,-
- e) Valeur du trafic:	36.000,-
soit un apport d'une valeur totale de	96.000,-

Le rapport de EWA REVISION S.A. conclut comme suit:

«5. Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale/resp. au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.»

La propriété de tous ces apports en nature dont notamment la propriété des noms des domaines et des marques de ces trois sites a été apportée au notaire soussigné.

Le notaire soussigné attire l'attention des comparants sur le fait que toutes les formalités et démarches subséquentes à l'apport en nature des trois sites dont notamment l'inscription des noms des domaines et des marques au nom de la société ZAP S.A., devront être prises après la réalisation du présent acte par les comparants aux présentes, ce qu'ils reconnaissent expressément.

Ce rapport, après avoir été signé ne varietur par le mandataire des comparants et par le soussigné notaire, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec ce dernier.

Les actions ont été intégralement libérées à la hauteur de cent pour cent (100%) tant par des apports en espèces que par des apports en nature.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution est évalué à environ trois mille trois cents euros (3.300,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2011:
 - a) Monsieur Alex Scheeck, employé privé, né à Luxembourg le 1^{er} juillet 1975, demeurant à L-1363 Howald, 3, rue du Couvent, comme Administrateur,
 - b) Monsieur Patric de Waha, employé privé, né à Luxembourg le 4 août 1979, demeurant à L-7349 Heisdorf, 14, rue Toni Erpelding, comme Administrateur,
 - c) Monsieur Hubert Schumacher, employé privé, né à Luxembourg le 24 mars 1966, demeurant à L-5374 Münsbach, 28, rue du Château, comme Administrateur-Délégué,
 - d) Monsieur Patrick Joseph Albert Hansen, employé privé, né à Luxembourg le 26 octobre 1972, demeurant à L-8077 Bertrange, 200, route de Luxembourg, comme Administrateur et Président du Conseil d'Administration.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2011: FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A., ayant son siège à 53, avenue J.F. Kennedy, à L-9053 Ettelbruck, Registre de Commerce N ° B 98.553.
4. Le siège social de la société est fixé à L-1931, 47, avenue de la Liberté.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement constituée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. de Waha, A. Scheeck, H. Schumacher, P. Hansen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, vol. 31CS, fol. 82, case 2. — Reçu 1.600 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007029862/220/255.

(070024617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Field Point PE II (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 116.596.

Extrait des résolutions des Associés du 29 janvier 2007

L'associé du FIELD POINT PE II (LUXEMBOURG) S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit d'accepter la démission du gérant suivant avec effet immédiat:

- Michel Van Krimpen, né le 19 février 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg;

L'associé de la Société a décidé de nommer à la même date le gérant suivant, avec effet immédiat et ce pour une durée illimitée:

- Thijs van Ingen, né le 5 décembre 1974 à Tiel, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

Luxembourg, le 6 février 2007.

E. Gottardi.

Référence de publication: 2007030192/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02187. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070024576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Rodenbourg Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 93.943.

Les comptes annuels consolidés révisés au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007030555/1026/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02970. - Reçu 44 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070024863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Fortezza Holdings Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 123.473.

In the year two thousand and seven, on the eighth of January.

Before us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, civil law notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

VISTA EQUITY FUND II, LP, a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, and having its registered office at c/o MAPLES AND CALDER, Uglund House, 113 South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with Companies Register of the Cayman Islands under number 12132,

here represented by Mr Carsten Opitz, maître en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 4 January 2007.

The above-mentioned proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of FORTEZZA HOLDINGS TOPCO S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 29 December 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the «Company»).

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) up to thirty-seven thousand five hundred euros (EUR 37,500.-) through the issue of thousand (1,000) shares, each having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-);

2. Subsequent modification of article 6 of the articles of association;

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital from its current value of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) up to thirty-seven thousand five hundred euros (EUR 37,500.-), represented by thousand five hundred (1,500) shares, through the issue of thousand (1,000) new shares, each having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-);

All of the thousand (1,000) new shares shall be subscribed by VISTA EQUITY FUND II LP, aforementioned, here represented by Mr Carsten Opitz, prenamed, by virtue of a proxy, given on 4 January 2007,

All of such thousand (1,000) new shares shall be subscribed at a total price of fifty thousand euros (EUR 50,000.-), out of which twenty-five thousand euros (EUR 25,000.-) are to be allocated to the share capital and twenty-five thousand euros (EUR 25,000.-) are to be allocated to the share premium.

The proof of the existence and of the value of the fifty thousand euros (EUR 50,000.-) has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the above resolution, article 6 of the articles of association of the Company is amended and shall read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at thirty-seven thousand five hundred euros (EUR 37,500.-) represented by thousand five hundred (1,500) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux sept, le huit janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire, de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

VISTA EQUITY FUND II LP, un limited partnership des Iles Cayman, avec siege social à c/o MAPLES AND CALDER, Uglund House, 113 South Church Street, George Town, Grand Cayman, îles Cayman, immatriculé auprès du Registrar of Limited Partnerships Cayman Islands sous le numéro 12132;

ici représentée par Monsieur Carsten Opitz, maître en droit, résidant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée le 4 janvier 2007,

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de FORTEZZA HOLDINGS TOPCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 29 décembre 2006, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci après la «Société»).

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda:

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), jusqu'à un montant de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,-) par l'émission de mille (1.000) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), jusqu'à un montant de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,-), représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales, par l'émission de mille (1.000) parts sociales nouvelles, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Toutes les mille (1.000) parts sociales nouvelles ont été souscrites par VISTA EQUITY FUND II, LP, précitée,
ici représentée par Monsieur Carsten Opitz, maître en droit, résidant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée le 4 janvier 2007,

L'intégralité des mille (1.000) parts sociales nouvelles a été souscrite à un prix total de cinquante mille euros (EUR 50.000,-), dont vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) ont été affectés au capital social et vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) ont été affectés à la prime d'émission.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'ensemble des cinquante mille euros (EUR 50.000,-) a été soumise au notaire soussigné.

Seconde résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'article 6 des Statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500,-) représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq (25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Opitz, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, vol. 157S, fol. 28, case 1. — Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007029560/230/109.

(070023595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2007.

CEREP Bryggen Waterfront S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.890.

In the year two thousand and six, on the twentieth of December.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

CEREP S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 83.245, in its capacity of sole shareholder (the «Sole Shareholder») of CEREP BRYGGEN WATERFRONT S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B.96.890 (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 28 October 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Associations (the «Mémorial») number 1293 , dated 4 December 2003, page 62026 .

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have been amended several times:

- pursuant to a deed dated 16 January 2004 drawn up by the notary Maître Joseph Elvinger, pre-named, published in the Memorial number 343, dated 26 March 2004, page 16434;
- pursuant to a deed dated 22 March 2004 drawn up by the notary Maître Joseph Elvinger, pre-named, published in the Memorial number 644, dated 26 June 2004, page 30866; and
- pursuant to a deed dated 18 June 2004 drawn up by the notary Maître Joseph Elvinger, pre-named, published in the Memorial number 907, dated 10 September 2004, page 43522.

Hereby takes the following resolutions further to a meeting of the board of managers of the Sole Shareholder held on 14 December 2006 that decided to change the financial year of its direct and indirect subsidiaries, and in accordance with the provisions of article 14 of the Articles and of article 200-2 of the Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The Sole Shareholder is here represented by Regis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

30221

Resolutions

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the financial year of the Company with effect, as of 01 January 2007, which will run from 1 July to 30 June of each year and to amend accordingly Article 15 of the Articles of the Company, which shall read as follows:

«The Company's financial year starts on the first of July and ends on the thirty of June of each year.»

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder acknowledges, for the avoidance of doubt, that the current financial year will close on 31 December 2006, and that the first subsequent financial year will start on 1 January 2007 and will end on 30 June 2007.

Prevailing version

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,500.- Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt décembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, soussigné.

CEREP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeoise, ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.245, (l'«Associé Unique») en qualité d'Associé Unique de CEREP BRYGGEN WATERFRONT S.à r.l., , une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeoise, ayant son siège social au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.96.890 la «Société»), constituée en vertu d'un acte reçu le 28 octobre 2003, par le notaire Maître Joseph Elvinger, résidant à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1293, en date du 4 décembre 2003, page 50576.

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés plusieurs fois depuis la constitution de la Société:

- en vertu d'un acte reçu le 16 janvier 2004 par le notaire Maître Joseph Elvinger, prénommé, publié au Mémorial numéro 343, en date du 26 mars 2004, page 16434;
- en vertu d'un acte reçu le 22 mars 2004 par le notaire Maître Joseph Elvinger, prénommé, publié au Mémorial numéro 644 , en date du 26 juin 2004, page 30866; et
- en vertu d'un acte reçu le 18 juin 2004 par le notaire Maître Joseph Elvinger, prénommé, publié au Mémorial numéro 907, en date du 10 septembre 2004, page 43522.

Adopte les résolutions écrites suivantes à la suite d'une réunion du conseil de gérance de l'associé unique tenue le 14 décembre 2006 qui a décidé de changer l'année sociale de ses filiales directes et indirectes, conformément aux dispositions de l'article 14 des Statuts et de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté à la présente assemblée par Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Résolutions

Première Résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'exercice social de la Société, avec effet au 1^{er} janvier 2007, lequel courra du 1^{er} juillet au 30 juin de chaque année et de modifier conformément l'article 15 des Statuts lequel sera libellé comme suit:

«L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de chaque année»

Deuxième Résolution

En conséquence de la décision ci-dessus, l'Associé Unique reconnaît, afin de dissiper tout doute, que l'année sociale en cours se terminera le 31 décembre 2006 et que le prochain exercice social commencera le 1^{er} janvier 2007 et se terminera le 30 juin 2007.

Version faisant foi

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué à environ EUR 1.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne prenant la parole, la séance est clôturée.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, la-dite comparante a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 16, case 12. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme à l'original, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007029536/211/106.

(070023893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2007.

Elwe Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1113 Luxembourg, 12, rue J.L. Mac Adam.

R.C.S. Luxembourg B 124.254.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-quatre janvier.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. La société anonyme E.P.H. S.A., ayant son siège au 12, rue J.L. Mac Adam, L-1113 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B n^o 27768, représentée par Monsieur Léon Weidig, industriel en retraite, demeurant à L-5639 Mondorf-les-Bains, 38, rue des Prunelles, administrateur-délégué.

2. Monsieur Léon Weidig, industriel en retraite, né à Hobscheid, le 2 juillet 1918, demeurant à L-5639 Mondorf-les-Bains, 38, rue des Prunelles.

3. Madame Monique Weidig, épouse de Monsieur Amaldo Bravo, sans état, née à Luxembourg, le 11 décembre 1945, demeurant à L-8020 Strassen, 7, rue de la Grève.

4. Madame Fabienne Triole-Rodin, comptable, demeurant à L-6919 Roodt-sur-Syre, 28, A Millesch.

5. Monsieur René Weidig, ingénieur-technicien, né à Luxembourg, le 27 octobre 1944, demeurant à L-5711 Aspelt, 23, rue des Champs.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent vouloir constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée régie par les présents statuts (la «Société») est dénommée ELWE GESTION, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet la gestion de la comptabilité et des finances des sociétés du Groupe ELWE.

D'une manière générale la société pourra effectuer toutes les transactions et opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet ou qui seront susceptibles d'en faciliter ou d'en développer la réalisation.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. La durée de la Société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiées et coordonnées.

Art. 7. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature d'un des gérants.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les parts sociales sont souscrites comme suit:

1) La société E.P.H. S.A., trente-trois parts	33
1) Monsieur Léon Weidig, trente-trois parts	33
2) Madame Monique Bravo-Weidig, seize parts	16
3) Madame Fabienne Triole, neuf parts	9
4) Monsieur René Weidig, neuf parts	9
Total: cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces, ainsi qu'il a été démontré au notaire sur production d'un certificat bancaire.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le premier exercice social a commencé le 1^{er} janvier 2007 et finira le 31 décembre 2007.
- 2) L'adresse de la société est fixée à L-1113 Luxembourg, 12, rue J.L. Mac Adam.
- 3) Est nommé gérant pour une durée illimitée:

Monsieur Léon Weidig, industriel en retraite, né à Hobscheid, le 2 juillet 1918, demeurant à L-5639 Mondorf-les-Bains, 38, rue des Prunelles.

- 4) La société est engagée par la signature d'un des gérants.

5) Les activités de la Société sont réputées et doivent être considérées comme ayant commencé le 1^{er} janvier 2007 et la gérance ratifie expressément toutes opérations faites au nom de la Société en formation.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après information par le notaire des comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub «objet social» respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Weidig, R. Weidig, M. Weidig, F. Triole, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, vol. 157S, fol. 58, case 2. - Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1^{er} février 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007029879/242/88.

(070024504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Ramlo International Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 99.836.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue exceptionnellement le 29 décembre 2006

5. Les mandats d'Administrateurs et de Commissaire étant arrivés à échéance, l'Assemblée décide de renouveler avec effet rétroactif au 16 mai 2006 les mandats d'Administrateur de Messieurs Christophe Blondeau, employé privé demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg, Nour-Eddin Nijar, employé privé demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg et Romain Thillens, Licencié en Sciences Economiques Appliquées, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg; jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2012. De même, l'Assemblée décide de renouveler avec effet rétroactif au 16 mai 2006, le mandat de Commissaire de la société HRT REVISION S.à.r.l., avec siège social au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2012.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007030208/565/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03210. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Field Point IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 119.324.

Extrait des résolutions des Associés du 26 janvier 2007

L'associé du FIELD POINT IV S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit d'accepter la démission du gérant suivant de la catégorie B avec effet immédiat:

- Michel Van Krimpen, né le 19 février 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg;

L'associé de la Société a décidé de nommer à la même date le gérant suivant de la catégorie B, avec effet immédiat et ce pour une durée illimitée:

- Thijs van Ingen, né le 5 décembre 1974 à Tiel, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

Luxembourg, le 6 février 2007.

E. Gottardi.

Référence de publication: 2007030207/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02178. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Field Point PE VIII (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 119.208.

Extrait des résolutions des Associés du 29 janvier 2007

L'associé du FIELD POINT PE VIII (LUXEMBOURG) S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit d'accepter la démission du gérant suivant de la catégorie B avec effet immédiat:

- Michel Van Krimpen, né le 19 février 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg;

L'associé de la Société a décidé de nommer à la même date le gérant suivant de la catégorie B, avec effet immédiat et ce pour une durée illimitée:

- Thijs van Ingen, né le 5 décembre 1974 à Tiel, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

Luxembourg, le 6 février 2007.

E. Gottardi.

Référence de publication: 2007030206/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02179. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Field Point PE V (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 116.685.

Extrait des Résolutions des Associés du 29 janvier 2007

L'associé du FIELD POINT PE V (LUXEMBOURG) S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit d'accepter la démission du gérant suivant avec effet immédiat:

- Michel Van Krimpen, né le 19 février, 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg;

L'associé de la Société a décidé de nommer à la même date le gérant suivant, avec effet immédiat et ce pour une durée illimitée:

- Thijs van Ingen, né le 5 décembre 1974 à Tiel, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

Luxembourg, le 6 février 2007.

E. Gottardi.

Référence de publication: 2007030193/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02182. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Demeure de Charme S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 96.986.

Transfert de parts sociales

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 31 janvier 2007:

- que la société ECO LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social à 20, rue de la Poste à L-2346 Luxembourg, a cédé 75 parts sociales qu'elle détenait dans la société, à la société HANDAROST LIMITED ayant son siège social à 27, Pindarou, Alpha Business Center, 2nd floor, P.C. 1060, Nicosie, Chypre régie selon les lois de Chypre enregistrée sous le numéro HE 182934

- que la société ECR LUXEMBOURG S.à r.l., ayant son siège social à 20, rue de la Poste à L-2346 Luxembourg, a cédé 50 parts sociales qu'elle détenait dans la société, à la société HANDAROST LIMITED ayant son siège social à 27, Pindarou,

Alpha Business Center, 2nd floor, P.C. 1060, Nicosie, Chypre régie selon les lois de Chypre enregistrée sous le numéro HE 182934

Depuis, les parts sociales de la société sont réparties comme suit:

	Parts sociales
- ECO LUXEMBOURG S.à r.l.: soixante-quinze	75
- ECR LUXEMBOURG S.à r.l.: cinquante	50
- HANDAROST LIMITED: cent vingt-cinq	125

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DEMEURE DE CHARME S. à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007030198/250/28.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02911. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

AZL AI Nr. 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 817.000.000,00.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard Franklin D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 117.806.

— AUSZUG

Es wird hiermit angezeigt, dass Herr Dr. Gerd Joseph Hermann Otte, wohnhaft in L-5369 Schuttrange, 3, um Kallek, mit Wirkung zum 31. Januar 2007, zum vertretungsberechtigten Prokuristen der Gesellschaft für folgende Geschäftsbereiche ernannt worden ist: «Unterzeichnung von Verträgen», «Kauf und Verkauf von Kapitalanlagen» und «Steuern».

Der Prokurist kann die Gesellschaft gegenüber Dritten nur durch gemeinschaftliche Zeichnung des Prokuristen mit einem Geschäftsführer rechtskräftig vertreten oder verpflichten.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RA C. Jungers.

Référence de publication: 2007030204/5499/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB03008. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Field Point PE III (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 116.687.

— Extrait des résolutions des Associés du 29 janvier 2007

L'associé du FIELD POINT PE III (LUXEMBOURG) S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit d'accepter la démission du gérant suivant avec effet immédiat:

- Michel Van Krimpen, né le 19 février, 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg;

L'associé de la Société a décidé de nommer à la même date le gérant suivant, avec effet immédiat et ce pour une durée illimitée:

- Thijs van Ingen, né le 5 décembre 1974 à Tiel, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

Luxembourg, le 6 février 2007.

E. Gottardi.

Référence de publication: 2007030205/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02180. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Sunu Assurances Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 80.847.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 8 décembre 2006

Le Conseil d'administration a accepté les démissions et nominations suivantes:

Monsieur Mohamed Bouamatou, Dirigeant de sociétés, demeurant à GBM BP 5558 Nouakchott (Mauritanie) a démissionné de sa fonction de Président du Conseil d'administration.

Monsieur Mohamed Bouamatou, Dirigeant de sociétés, demeurant à GBM BP 5558 Nouakchott (Mauritanie) a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société.

Monsieur Moulaye Bouamatou, Dirigeant de sociétés, demeurant à AGM BP 2141 Nouakchott (Mauritanie) a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société.

Monsieur Papa Pathé Dione, Dirigeant de sociétés, demeurant 48 ter rue Delerue à Saint-Maur des Fosses (France) a été nommé au poste de Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007030212/655/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA09949. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070024597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Axel Assets Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 86.845.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 2006

Conseil d'Administration:

- Monsieur Jean-Marc Bouverat, (administrateur-délégué) dirigeant, demeurant en Suisse

- Monsieur Daniel Epps, conseil économique, Luxembourg

- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à Luxembourg

Leurs mandats viendront à expiration lors de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2006.

Commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT S.A., 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg

Luxembourg, le 13 juin 2006.

Signatures.

Référence de publication: 2007030210/503/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08763. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070024595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Reech AiM Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 116.129.

L'an deux mille six, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg (ci-après le «comparant»), agissant en vertu d'une procuration datée du 12 décembre 2006 en tant que représentant de Monsieur Christophe Reech, Président du conseil d'administration, lui-même autorisé à représenter le conseil d'administration de la société anonyme REECH AiM GROUP, ayant son siège social au 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le

5 avril 2006, publié au Mémorial C numéro 1.314 du 7 juillet 2006, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises dont la dernière fois en date du 8 août 2006;

en vertu de résolutions du conseil datées du 12 décembre 2006, lesquelles procuration et résolutions resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les déclarations et constatations suivantes:

I.- Que le capital social de la société anonyme REECH AiM GROUP, prédésignée, s'élève préalablement au présent acte à EUR 73.687,50 (soixante treize mille six cent quatre-vingt-sept euros et cinquante centimes), représenté par 58.950 (cinquante-huit mille neuf cent cinquante) actions avec une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq centimes) chacune.

Il est divisé en 52.000 (cinquante-deux mille) actions de fondateur de Classe A (les «Actions de Classe A»), en 3.700 (trois mille sept cents) actions ordinaires de classe B (les «Actions de Classe B»), 3.250 (trois mille deux cent cinquante) actions rachetables de classe C (les «Actions de Classe C») et zéro (0) actions privilégiées de classe D (les «Actions de Classe D»).

II.- Qu'aux termes de l'article 6 des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 93.750,- (quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante) et le conseil d'administration est autorisé, jusqu'à la date du 21 juin 2011, à procéder à toutes augmentations de capital endéans les limites précitées lorsque le conseil le juge approprié.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 12 décembre 2006 et en conformité avec les pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 6 des statuts, a augmenté le capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 6.156,25 (six mille cent cinquante-six euros et vingt-cinq centimes), en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 73.687,50 (soixante-treize mille six cent quatre-vingt-sept euros et cinquante centimes) à EUR 79.843,75 (soixante-dix-neuf mille huit cent quarante-trois euros et soixante-quinze centimes), par l'émission de 2.825 nouvelles actions de classe B d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune et de 2.100 nouvelles actions de classe C d'une valeur nominale de EUR 1,25. Les nouvelles actions de classe B sont émises ensemble avec une prime d'émission d'un montant de EUR 632.093,75 (six cent trente-deux mille quatre-vingt-treize euros et soixante-quinze centimes) et les nouvelles actions de classe C sont émises ensemble avec une prime d'émission d'un montant de EUR 354.375,- (trois cent cinquante-quatre mille trois cent soixante-quinze euros).

IV. - Que le conseil d'administration a accepté la souscription de la totalité des nouvelles actions, comme suit:

Nom	Résidence	Classe	Actions	Valeur nominale EUR	Capital social EUR	Prime d'Emission EUR	Total Apport EUR
Marc Reboux	Royaume-Uni	B	1.675	1,25	2.093,75	374.781,25	376.875,-
BARTFORS CORP.	Panama	B	1.150	1,25	1.437,50	257.312,50	258.750,-
Total:			2.825	1,25	3.531,25	632.093,75	635.625,-

Nom	Résidence	Classe	Actions	Valeur nominale EUR	Capital social EUR	Prime d'Emission EUR	Total Apport EUR
LESALG S.à r.l.	Luxembourg	C	2.100	1,25	2.625,-	354.375,-	357.000,-
Total:			2.100	1,25	2.625,-	354.375,-	357.000,-

V.- Que les nouvelles actions de classe B ont été souscrites par les souscripteurs prédésignés et libérées intégralement en numéraire ensemble avec une prime d'émission d'un montant de EUR 632.093,75 (six cent trente-deux mille quatre-vingt-treize euros et soixante-quinze centimes), par versement sur un compte bancaire au nom de la société REECH AiM GROUP de sorte que la somme de EUR 635.625,- (six cent trente-cinq mille six cent vingt-cinq euros), a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscriptions et libérations.

Que les nouvelles actions de classe C ont été souscrites par le souscripteur prédésigné et libérées intégralement en numéraire ensemble avec une prime d'émission d'un montant de EUR 354.375,- (trois cent cinquante-quatre mille trois cent soixante-quinze euros), par versement sur un compte bancaire au nom de la société REECH AiM GROUP de sorte que la somme de EUR 357.000,- (trois cent cinquante-sept mille euros), a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscriptions et libérations.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à EUR 79.843,75 (soixante-dix-neuf mille huit cent quarante-trois euros et soixante-quinze centimes), représenté par 63.875 (soixante-trois mille huit cent soixante-quinze) actions avec une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq centimes) chacune.

Il est divisé en 52.000 (cinquante-deux mille) actions de fondateur de Classe A (les «Actions de Classe A»), en 6.525 (six mille cinq cent vingt-cinq) actions ordinaires de classe B (les «Actions de Classe B»), en 5.350 (cinq mille trois cent

cinquante) actions rachetables de classe C (les «Actions de Classe C») et zéro (0) actions privilégiées de classe D (les «Actions de Classe D»). Les actions des quatre classes sont désignées ensemble par le terme «Actions» ou prises individuellement par celui de «Action».

Le nombre d'Actions de Classe A est toujours au moins égal aux deux tiers du nombre total des Actions.

Les Actions de Classe A, B et C confèrent un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Les Actions de Classe D sont sans droit de vote.

Les Actions sont exclusivement nominatives sans possibilité de les convertir au porteur. Les Actions peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société ne reconnaît qu'un titulaire par action. Si l'action appartient à plusieurs personnes ou si elle est grevée d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente, s'élève à environ douze mille sept cents Euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 3, case 6. — Reçu 9.926,25 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007030190/211/92.

(070024425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Ribera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 107.696.

—

Résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 6 décembre 2006

- Le Conseil d'Administration accepte la démission de MANAGEMENT Sàrl, société ayant son siège social 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, de ses fonctions d'Administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2006.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007030209/1629/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02847. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

KoSa Canada Receivables Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 34.970.000,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 100.689.

—

EXTRAIT

Mr Craig M. Munson, Gérant de la Société, a changé d'adresse et demeure à présent au 717 N. St. Andrews, KS 67230 Wichita (Etats-Unis d'Amérique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 février 2007.

Pour extrait conforme
ATOZ
Signature

Référence de publication: 2007030447/4170/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03275. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Tank and Wash Syrdall S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, Z.I. Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 90.662.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 janvier 2007

En date du 9 janvier 2007, les actionnaires de la Société Anonyme TANK AND WASH SYRDALL S.A., se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social et ont, à l'unanimité, pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Armand Distave, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt de son mandat d'administrateur de la société.

- Nomination de Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt comme administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2008.

L'administrateur nouvellement nommé déclare accepter son mandat.

Munsbach, le 9 janvier 2007.

Pour extrait conforme
Signatures

Référence de publication: 2007030416/503/21.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11088. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070024807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Karian S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,

(anc. Investment Luxco S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 104.576.

Extrait des décisions prises en date du 29 janvier 2007 par l'associé unique

L'Associé unique de la Société a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Alain Peigneux, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, de son mandat de gérant de la société;

- de nommer les personnes suivantes:

- Mademoiselle Candice de Boni, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

- Monsieur Flavio Marzona, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;

- Monsieur Antonio Longo, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg

en tant que nouveaux gérants de la Société, à partir du 29 janvier 2007 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Pour KARIAN S.A R.L.
MERCURIA SERVICES
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007030413/1005/29.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10599. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070024800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

CETP Participations S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.010.

—
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales conclue le 5 juillet 2006, que CARLYLE EUROPE TECHNOLOGY PARTNERS L.P., a transféré à CETP CO-INVESTMENT L.P. 35 parts sociales de catégorie A, représentant ensemble 7% du capital de la Société.

Depuis le 5 juillet 2006, les 500 parts sociales de catégorie A de la Société sont détenues comme suit:

1. CARLYLE EUROPE TECHNOLOGY PARTNERS, L.P., ayant son siège social au Tower 42 Old Broad Street à Londres EC2N 1HQ en Grande-Bretagne, enregistrée à la Companies House de Grande-Bretagne sous le numéro LP10464:

- 465 parts sociales de catégorie A

2. CETP CO-INVESTMENT, L.P., ayant son siège social C/O WALKERS SPV LIMITED, PO Box 908GT Georges Town, Grand Caiman aux Iles Caiman, enregistrée au Companies Registrar des îles Caiman sous le numéro WK-16425:

- 35 parts sociales de catégorie A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 février 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007030450/4170/26.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03226. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Demeure de Charme S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 96.986.

—
Il a été décidé lors de l'assemblée générale du 31 janvier 2007 de nommer Monsieur Arne Hindrichs, né le 20 août 1975 à Bremen (Allemagne) dont l'adresse professionnelle se situe au 66 Chiltern Street, W1U 4JT London en tant que nouveau membre du conseil de gérance à partir du 31 janvier 2007 et pour une durée illimitée.

Depuis lors, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Monsieur Charles Blackburn, né le 8 janvier 1979 à Leeds (Grande Bretagne) avec adresse privée à 28 Cranley Gardens, Flat 1, SW/73DD London;

- Monsieur Tal Gurion, né le 14 juillet 1970 à Jérusalem (Israël) avec adresse privée à 125 East 84th Street, Apt 6C, New York 10022;

- Monsieur Arne Hindrichs, né le 20 août 1975 à Bremen (Allemagne) avec adresse professionnelle à 66 Chiltern Street, W1U 4JT London;

- Monsieur David Reuben, né le 30 mai 1980 à Londres (Grande Bretagne) avec adresse privée à 25 Sackville Street, Fiat 5, W1S3EJ London.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DEMEURE DE CHARME S. à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007030223/250/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02904. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Oyster International Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 115.121.

Il a été décidé lors de l'assemblée générale du 31 janvier 2007 de nommer Monsieur Arne Hindrichs, né le 20 août 1975 à Bremen (Allemagne) dont l'adresse professionnelle se situe au 66 Chiltern Street, W1U 4JT London en tant que nouveau membre du conseil de gérance à partir au 31 janvier 2007 et pour une durée illimitée.

Depuis lors le conseil de gérance se compose comme suit:

- Monsieur Charles Blackburn, né le 8 janvier 1979 à Leeds (Grande Bretagne) avec adresse privée à 28 Cranley Gardens, Flat 1, SW/73DD London;

- Monsieur Tal Gurion, né le 14 juillet 1970 à Jérusalem (Israël) avec adresse privée à 125 East 84th Street, Apt 6C, New York 10022;

- Monsieur Arne Hindrichs, né le 20 août 1975 à Bremen (Allemagne) avec adresse professionnelle à 66 Chiltern Street, W1U 4JT London;

- Monsieur David Reuben, né le 30 mai 1980 à Londres (Grande Bretagne) avec adresse privée à 25 Sackville Street, Flat 5, W1S3EJ London.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OYSTER INTERNATIONAL PROPERTIES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007030224/250/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02906. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Luxcellence, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 64.695.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 janvier 2007

En date du 31 janvier 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler le mandat de Madame Francesca de Bartolomeo, de Monsieur Antoine Gilson de Rouvieux et de Madame Sandrine Leclercq, en qualité d'Administrateurs, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2008.

Luxembourg, le 1^{er} février 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007030401/1024/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00431. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

CLS Summit Alternative Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 102.596.

—
Extrait des décisions prises par voie de Résolution Circulaire par le Conseil d'Administration

En date du 10 octobre 2006, le Conseil d'Administration a décidé:

- de coopter Monsieur Jean-Marie Rinie, CACEIS BANK LUXEMBOURG, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité d'Administrateur avec effet au 16 octobre 2006, en remplacement de Monsieur Loris Di Vora, démissionnaire en date du 29 septembre 2006.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.
Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration
Signatures

Référence de publication: 2007030403/1024/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00252. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070024550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Investment Grade Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 84.462.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 janvier 2007

En date du 15 janvier 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de M. Harald Schüssler en tant qu'administrateur en date du 9 novembre 2006.
- de ratifier la cooptation de M. Patrick Zurstrassen, The Director's Office, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg en tant qu'administrateur avec effet au 9 novembre 2006, en remplacement de M. Harald Schüssler, démissionnaire.
- de renouveler les mandats d'administrateurs de M. Patrick Zurstrassen, M. Clive Mace Gilchrist, M. Scott Edel, M. Alfonso De Maqua, M. Steven Andrew Blakey, M. James Pope et M. Nicholas Cranston jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2008.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.
Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration
Signatures

Référence de publication: 2007030404/1024/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2007, réf. LSO-CA07375. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070024542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Aerania S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 63.884.

—
L'affectation du résultat des comptes annuels clôturés au 31 décembre 1999 (complémentaire au dépôt en date du 19 janvier 2007 au Registre De Commerce et des Société de Luxembourg du bilan au 31 décembre 1999 sous la référence L070009920.05) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.
Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2007030363/1729/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, réf. LSO-CB01911. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Human Invest Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 95.318.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 septembre 2006 à 10.00 heures a été nommé gérant unique Monsieur Martijn A. J. C. van Boxtel, né le 12 avril 1977 à Tilburg, Pays-Bas, et demeurant à Wethouder van Kesselstraat 7, NL-5021 AE Tilburg, Pays-Bas, à effet du 28 septembre 2006 en remplaçant Monsieur Rudolf H. Branderhorst.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 9 février 2007.

HUMAN INVEST GROUP SARL

M. A. J. C. van Boxtel

Gérant unique

Référence de publication: 2007030385/816/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03434. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

TDS Trading Direct Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 45.374.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 1^{er} août 2006

Suite à la démission de Monsieur Philippe Duprez, de ses fonctions d'administrateur en date du 31 juillet 2006, les administrateurs ont procédé à la nomination provisoire par cooptation avec effet immédiat de Monsieur Michel Belleflamme, né le 13 juin 1934 à Fagnole, demeurant 9, rue du Village L-9682 Selscheid aux fonctions d'administrateur.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 1^{er} août 2006

Le Conseil d'Administration décide de renouveler le mandat d'administrateur-délégué Monsieur Eric Duprez, né le 26 juillet 1957 à Mons, et demeurant 9, rue du Village L-9682 Selscheid jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 janvier 2007

L'Assemblée Générale décide de ratifier la cooptation par le Conseil d'Administration tenu en date du 2 août 2006 de Monsieur Michel Belleflamme, né le 13 juin 1934 à Fagnole demeurant 9, rue du Village L-9682 Selscheid aux fonctions d'administrateur avec effet immédiat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2007.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007030386/1218/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00404. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

St. Georges Investment S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 34.251.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 septembre 2006

Conseil d'Administration:

- L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat des administrateurs pour une durée de six ans. Suite à cette décision le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale de 2012 est composé comme suit:
- Mangen Fons, Réviseur d'Entreprises, 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck
- Reuter-Bonert Carine, Employée Privée, 5, rue des Champs, L-3332 Fennange
- Antoine Jean-Hugues, Comptable, 19, rue du Faing, B-6810 Jamoigne

Commissaire aux Comptes:

- L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes pour une durée de six ans. Suite à cette décision le Commissaire aux Comptes en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale de 2012 est M. Maqua Dominique, Comptable, demeurant à 2, rue Grande, B-6767 Torgny.

Pour extrait sincère et conforme

F. Mangen

Administrateur

Référence de publication: 2007030409/750/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01656. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Thobe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 81.878.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue au siège social le 28 décembre 2006

L'Assemblée a décidé

- D'élire en tant qu'administrateurs

M. Olivier Kuchly, avec adresse professionnelle au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire d'approbation des comptes annuels 2005

M. Christophe Jasica, avec adresse professionnelle au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire d'approbation des comptes annuels 2005

- D'accepter la démission de la société:

PROGRESS INVEST S.A. et de son mandat d'administrateur-délégué

RAVELIN INVEST S.A. en tant qu'administrateurs de la Société

- De nommer

M. Olivier Kuchly, avec adresse professionnelle au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg en tant qu'administrateur délégué en remplacement de M. Peter Vansant.

- D'élire en tant que commissaire aux comptes:

LUXOR AUDIT, ayant son siège social au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire d'approbation des comptes annuels 2005

Référence de publication: 2007030387/7280/25.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02282. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

NovEnergia 2010, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 82.277.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 janvier 2007

En date du 17 janvier 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reconduire les mandats de Madame Cristina Maria Gil Do Nascimento, Monsieur Joaquim Antonio Da Silva, Monsieur Alvaro Martins Monteiro, Monsieur Armando Manuel De Carvalho Nunes, Monsieur Carlos Pimenta, Monsieur Henri Baguenier et Monsieur Filipe Llorente Coisinhas, en qualité d'Administrateurs, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2007.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007030405/1024/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00433. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Maclean S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 79.273.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 11 décembre 2006

L'Assemblée a renouvelé le mandat des administrateurs

- Philippe Lorenz employé, demeurant à Bastogne (Belgique)
- Josiane Mewissen, employée, demeurant à Tongeren, (Belgique)
- Christel Di Marco, employée, demeurant à Wiltz (GR-D-Luxembourg)

leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mars 2006.

L'Assemblée a renouvelé le mandat du commissaire aux comptes MAS Sàrl 1, rue des Glacis L-1628 Luxembourg (n° RCS B 91.999) jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mars 2006.

Luxembourg, le 15 février 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007030407/4615/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2007, réf. LSO-CB03937. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Scorpius Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 103.169.

—
Il résulte d'un acte sous seing privé en date du 10 mai 2005 que

- Monsieur René Antonius Rijntjes, détenteur de 200 parts sociales ordinaires «A»
- Monsieur Rob van de Voort, détenteur de 200 parts sociales ordinaires «A»
- PPMV SECOND NOMINEES LIMITED, détenteur de 471 parts sociales ordinaires «B»
- PPMV BOS NOMINEES LIMITED, détenteur de 9 parts sociales ordinaires «B» et
- PPMV PSPS NOMINEES LIMITED, détenteur de 120 parts sociales ordinaires «B»

ont transféré chacun la totalité de leurs parts sociales dans le capital de la Société à TMF GROUP INVEST TWO B.V., ayant son siège social à Pamassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam (Pays-Bas), inscrite au Registre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 34.210.960.

Il résulte de la décision de l'associé unique par-devant Maître Joseph Elvinger en date du 11 mai 2005 que toutes les parts sociales «A» et «B» ont été converties en simples parts sociales. Par conséquent, TMF GROUP INVEST TWO B.V. détient l'ensemble des 1.000 parts sociales ordinaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2007.

Pour la société

R. J. Schol / P. van Baarle

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007030213/805/27.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03340. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Carmignac Alternative Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Z. I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 123.747.

—
Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg en date du 18 janvier 2007

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant professionnellement au 10B, Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

En qualité d'administrateur délégué, Monsieur Gabriel Jean aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Pour CARMIGNAC ALTERNATIVE ADVISORY S.A.

Signature

Référence de publication: 2007030218/768/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03364. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Global Logistic Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 85.342.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 janvier 2007

En date du 8 janvier 2007, les actionnaires de la Société Anonyme GLOBAL LOGISTIC PARTNERS S.A., se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

La démission de Monsieur Armand Distave, Conseiller économique et fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration est acceptée

Est nommé administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2011:

Monsieur Jean-Paul Frank, Expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'administrateur nouvellement nommé déclare accepter son mandat.

Munsbach, le 8 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2007030417/503/23.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11075. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070024808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Dax Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 55.889.

—
La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 janvier 2007 à 14.00 heures

a été nommé administrateur et administrateur-délégué Monsieur Jan H. van Leuvenheim, né le 5 mars 1937 à Alkmaar, Pays-Bas, et demeurant à 28, rue Jean de Beck, L-7308 Heisdorf, Grand-Duché de Luxembourg,

à effet du 1^{er} février 2007

en remplaçant Monsieur Pieter E. de Graaf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 8 février 2007.

DAX MANAGEMENT LUXEMBOURG SA

J. H. van Leuvenheim

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007030384/816/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03438. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Access Storage Holdings (France), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.020,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 65.722.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre adressée aux membres du conseil de gérance de la société ACCESS STORAGE HOLDINGS (FRANCE) S.A R.L. que Monsieur Gérard De Seze, demeurant au 19, rue Las Cases, F-75007 Paris, France, a démissionné de son mandat de gérant de la société en date du 31 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2006.

Pour ACCESS STORAGE HOLDINGS (FRANCE) S.A R.L.

MERCURIA SERVICES

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007030412/1005/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB02913. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Belval Square SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 93.026.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 janvier 2007

L'an deux mille sept, le vingt-deux janvier à quatorze heures trente, les actionnaires de la société se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social à Luxembourg et ont pris, à l'unanimité, la résolution suivante:

La démission de Monsieur Nico Lanter, ingénieur-technicien, né à Luxembourg, le 31 janvier 1949, demeurant à L-1420 Luxembourg, 6, avenue Gaston Diderich, de son mandat d'administrateur de la société, est acceptée.

Est nommé administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire susvisé et ce, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2009:

- Madame Aurelia Corcelli, employée privée, née le 13 mai 1976 à Luxembourg et demeurant à L-2146 Luxembourg, 63, rue du Merl

L'administrateur nouvellement nommé déclare accepter son mandat.

Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2007030414/503/22.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11076. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070024804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Wawelux Logistics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 73.533.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 décembre 2006

En date du 27 décembre 2006, les actionnaires de la Société Anonyme WAWELUX LOGISTICS S.A., se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social et ont, à l'unanimité, pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Armand Distave, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt de ses mandats d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la société.

- Nomination de Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt comme administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2011.

L'administrateur nouvellement nommé déclare accepter son mandat.

Munsbach, le 27 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2007030418/503/22.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01781. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2007.

Bohl Mezzanine Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 51.266.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007030598/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, réf. LSO-CB00564. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Garage Rodenbourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 93.897.

Les déclarations au 31 décembre 2005 visées à l'article 70 b) et c) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le Registre de Commerce et des Sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007030592/1026/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2007, réf. LSO-CB03003. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Euroconsortium de Placements S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 53.360.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007030587/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01376. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

VC Funding 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 115.062.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007030561/1035/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00978. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Via Appia Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Bertrange, 139, route de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 89.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2007.

Pour VIA APPIA SARL

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007030560/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03366. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070024872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Geoffrey S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 19, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 71.954.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007030604/603/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03194. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070025203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.

Ezine Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.362.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 janvier 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2007030601/231/15.

(070025047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2007.
